





Séance d'accueil pour le Module complémentaire

Ecole de sexologie et des sciences de la famille

Septembre 2026

Menu du jour

- Personnes et lieux
- Programme du Master et du Module complémentaire
- Le Décret « paysage »
- Les différentes démarches à effectuer
- Mon horaire
- Démarches particulières
- Ressources utiles



Personnes et lieux

Ecole de Sexologie et des Sciences de la Famille (ESFA)

- Présidente d'école : Sylvie Cap (DRT)
- Responsable du master SEX2M : Geoffrey Willems (DRT)
- Responsable du master SEXO2M : Alexandra Hubin (PSY)
- Gestionnaire de programme : Victoria Le Docte (info-esfa@uclouvain.be)
- Conseillère aux études : Clara Pepinster (conseil-etudes-esfa@uclouvain.be)
- Délégué·es de cours : un ou un·e (élection)

Gestionnaire de programme

Victoria Le Docte

Bureau C022 – 010/47.80.29 – info-esfa@uclouvain.be

Sur rendez-vous



- Pour toute question administrative concernant votre programme (ex.: gestion des PAE)
- Pour toute question relative à l'inscription aux cours ou aux examens
- Pour tout document administratif (ex.: relevé de notes, attestation de diplôme, diplôme) relatif à votre programme
- Information concernant le programme
- Signature des conventions de stage

Conseillère(s) aux études

Clara Pepinster

Bureau C022 – 010/47.34.77 – conseil-etudes-esfa@uclouvain.be

Sur rendez-vous



- Pour l'analyse des demandes particulières (allègement, équilibrage...)
- Pour l'analyse des dispenses
- Pour l'aide à la réussite



Louvain-la-Neuve

- Une ville pas comme les autres, un campus à part entière
- Une vie étudiante animée : kots à projet, cercles, régionales, festivités (les 24h Vélo !)
- Des activités culturelles et sportives sur place et à tarifs réduits
- Des ressources d'études : bibliothèques, testothèque, médiathèque, salles informatiques, laboratoires, etc.

Comment s'y retrouver dans les bâtiments ?

- Chaque bâtiment a un nom (ex.: Socrate, Agora, Montesquieu...)
- Dans chaque bâtiment se trouvent plusieurs auditorios numérotés (ex: Socr10; Agor13; Mont01...)
- Dans le bâtiment Socrate se trouvent l'aile du secrétariat facultaire (rez-de-chaussée) et les bureaux des enseignant·es et assistant·es appartenant à la faculté de psychologie
- Localiser un auditoire
 - ✓ [Plan des auditorios](#)
 - ✓ [Appli UCLouvain Mobile](#)
 - ✓ [Google Maps](#)



Comment s'y retrouver dans le bâtiment de votre Faculté?

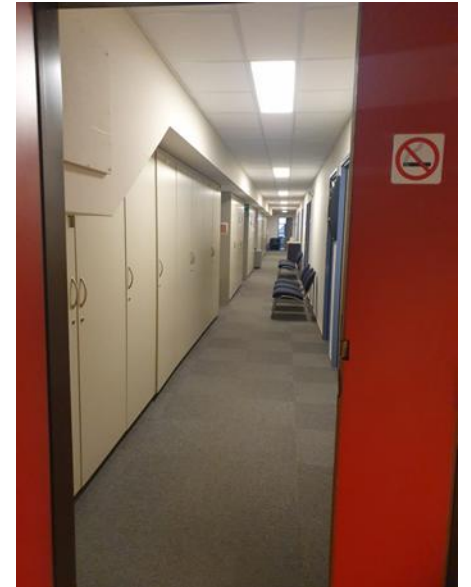
Le Bâtiment **Collège Michotte** abrite, au rez-de-chaussée, l'aile dédiée à l'**administration facultaire** de la Faculté de psychologie, logopédie, sexologie et sciences de la famille (PSY).

On y trouve également les **bureaux des enseignant·es et des assistant·es** de la Faculté. Le bâtiment est organisé en **cinq ailes** (A, B, C, D et E) réparties sur **trois étages**.

La numérotation des bureaux fait toujours référence à l'aile et à l'étage correspondants.

Exemple : E.139 → bureau situé au 1er étage de l'aile E.

Les **auditoires Socrate (SOCR)** se trouvent également dans ce bâtiment.



Ressources utiles pour les étudiant.es

- [Service d'aide aux étudiants](#) : aide sociale, financière, psychologique, pédagogique, santé...
 - ✓ aide-sante@uclouvain.be – 010/47.20.02 – Le Point de repère (Rue des Wallons, 10)
- [Centre d'Information et d'Orientation](#) : Rue Paulin Ladeuze, 3 – RDV en ligne

Programme du Master et du Module Complémentaire



Vous êtes diplômé·e d'une Haute École ou d'une École supérieure des arts, ou encore d'une école de promotion sociale ?

- C'est un **arrêté du gouvernement** de la Communauté française de Belgique qui détermine les masters auxquels vous avez accès.
- **Un programme complémentaire** – dit « Module Complémentaire » – vous est imposé avant d'accéder au bloc 1 du master
Ce processus a précisément pour objectif de vous permettre de gérer au mieux la transition vers l'enseignement universitaire. Il veille à un accès aux différents masters dans les meilleures conditions, en vous apportant les prérequis nécessaires à votre réussite.

Le Master = 120 crédits

Tronc commun

- 90 crédits dont
 - Mémoire 20 crédits
 - 1 stage

Tronc commun

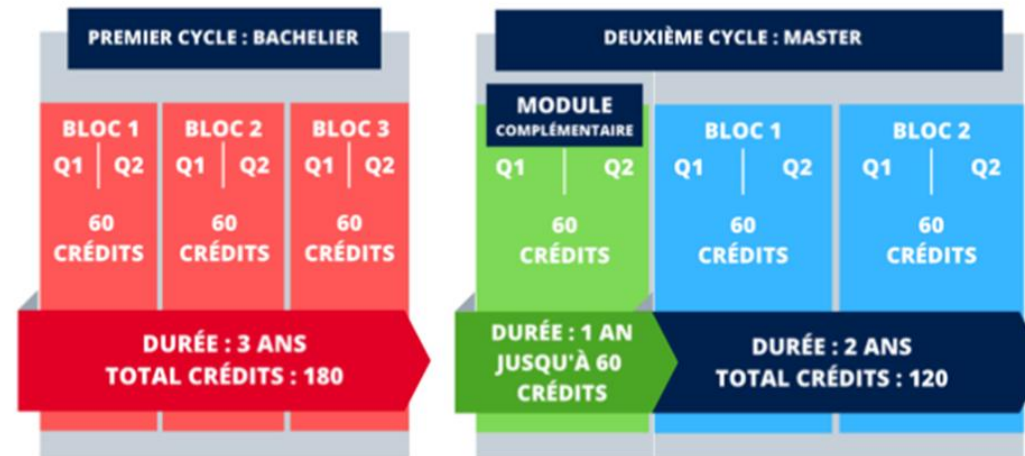
- 90 crédits dont
 - Mémoire 15 crédits
 - 2 stages

**Finalité spécialisée : Approche
interdisciplinaire de la famille et
du couple**

- 30 crédits

**Finalité spécialisée : Sexologie
clinique**

- 30 crédits



Nos modules complémentaires sont composés d'unités d'enseignement (UE) empruntées à divers programmes de Bachelier universitaire de l'UCLouvain, ils font partie intégrante du programme de Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité ou du Master [120] en sexologie.

En Module Complémentaire, vous êtes déjà en master même si vous allez suivre des cours de bachelier



Le Module complémentaire du Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité (SEX2MS/FC)

- LSEXM1360 - Séminaire interdisciplinaire d'études de la famille et de la sexualité (10 crédits)
 - Aucune dispense ne pourra être accordée pour ce cours
- Psychologie (min. 10 crédits)
- Sociologie et anthropologie (min. 7 crédits)
- Histoire (min. 3 crédits)
- Philosophie (min. 3 crédits)
- Statistiques et méthodes (min. 8 crédits)

+ compléter par des cours à option pour atteindre les crédits 60 requis

https://uclouvain.be/prog-2026-sex2m-module_complementaire

Le Module complémentaire pour le Master [120] en sexologie (SEXO2MSC)

- LSEXM1360 - Séminaire interdisciplinaire d'études de la famille et de la sexualité (10 crédits)
 - Aucune dispense ne pourra être accordée pour ce cours
- Entretien d'aide (4 crédits)
- Psychologie (min. 15 crédits)
- Droit (min. 3 crédits)
- Sociologie et anthropologie (min. 10 crédits)
- Philosophie (min. 3 crédits)
- Statistiques et méthodes (min. 8 crédits)

+ compléter par des cours à option pour atteindre les 60 crédits requis

https://uclouvain.be/prog-2026-sexo2m-module_complementaire

Décret dit « paysage »

Finançabilité & Cours Complémentaires

Les cours ou module complémentaire doivent impérativement être validés dans les délais imposés pour maintenir le statut **d'étudiant·e finançable**.

Les étudiant·es ayant **entre 31 et 60 crédits** complémentaires : les cours du module complémentaire doivent être crédités au plus tard au terme de la deuxième inscription → **maximum 4 sessions d'examens (2x2) pour acquérir l'ensemble des crédits de vos cours complémentaires.**

Au terme de la 2^e inscription

Avoir acquis/valorisé 60 crédits du cursus (dont l'entièreté du module complémentaire notamment pour les étudiant·es dits « passerelles »)

Crédits résiduels de Bachelier (BAMA15)

Les étudiant·es n'ayant pas encore acquis tous les crédits de leur bachelier : le décret autorise votre inscription en master sous qu'il vous reste **maximum 15 crédits** de Bachelier

Les crédits résiduels sont inscrits en priorité au PAE

→ En cas de conflit horaire, ils sont prioritaires (cours ou examens)

→ Attention , votre programme annuel (PAE) totalisera un **maximum** de 60 crédits, combinant les crédits de bachelier et de master.

Les différentes démarches à effectuer

Etape 0 : Inscription à l'UCLouvain

**Avant le
30/09**

Une seule et même porte d'entrée pour tous les étudiant·e·s de l'UCLouvain : uclouvain.be/fr/inscriptions
= priorité, vous donne vos accès, votre carte étudiant, vos horaires, votre mail, ...



- Problème ou document manquant ?
 - Contactez en priorité le Service des inscriptions (SIC) : 010 47 21 72
 - Formulaire en ligne : [Contact SIC LLN](#)



Etape 2 : Inscription aux cours via le Bureau virtuel de l'étudiant·e

- Accès depuis n'importe quelle page de l'UCLouvain en cliquant sur la flèche



**Avant le
2/10**



Au besoin, vous pouvez suivre le tuto (<https://www.youtube.com/watch?v=ZzbYeBGh4nY&feature=youtu.be>) pour vous aider dans la composition de votre PAE (programme annuel d'étude)





1. Les premiers pas à l'UCLouvain

- Toutes les étapes en un clic :
<https://uclouvain.be/fr/etudier/les-demarches-apres-l-inscription.html>



Mon Horaire

Pour avoir accès à votre horaire personnalisé : rendez-vous sur
<https://monhoraire.uclouvain.be/calendar/> accessible via votre bureau virtuel





Mon Horaire aurait besoin de

Cela permettra à l'application de:

- Lire votre profil

☒ E-mail *

En donnant votre consentement, vous acceptez de partager vos données avec Mon Horaire.

Autoriser

Refuser

© 2024 WSO2 LLC. | Alimenté par 

 Français - France

**Mon horaire** Horaires Type Locaux ?

FR Connexion

Exporter Sauvegarder

Nouvel horaire

Entrez un code

Année académique

2024-2025

Couleurs

Nouveau

< > Aujourd'hui + Créer un événement

septembre 2024

Mois Semaine

	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
	26	27	28	29	30	31	1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
S1	16	17	18	19	20	21	22
S2	23	24	25	26	27	28	29
S3	30	1	2	3	4	5	6

Un problème technique ? Contactez le [service desk](#)

Copyright © 2019-2024, ADE-Scheduler

Pour visualiser en une seul fois les cours du Module Complémentaire :
J'ajoute manuellement les sigles SEX2MS/MC ou SEXO2MS/SC (MC)

Nouvel horaire

SEX2MS/FC(MC)

SEXO2MSC(MC)

Entrez un code

Année académique

2025-2026

Couleurs

Créer un nouvel horaire

< Aujourd'hui > + Créer un évènement

-	lun. 08/09	mar. 09/09
08 h		
09 h		
10 h		
11 h		
12 h		
13 h		
14 h		
15 h		

15 – 21 sept. 2025							
S1	lun. 15/09	mar. 16/09	mer. 17/09	jeu. 18/09	ven. 19/09	sam. 20/09	
08 h							
09 h							
10 h							
11 h			CM: Histoire de l'époque contemporaine et de l'Antropocène LFIAL1424-1-LVY MORE 52	CM: Histoire de l'époque contemporaine et de l'Antropocène LFIAL1424-1-LVY 10h45 - 12h45 Debruyne Emmanuel MORE 52			
12 h							
13 h							
14 h			CM: THÉORIES ET CONCEPTS EN SOCIOLOGIE LPOLS1234-1-OJ COUB 12				
15 h							
16 h			CM: Histoire de l'époque contemporaine et de l'Antropocène LFIAL1424-1-ED SOCR -242	CM: Approches sociologiques de la famille et du couple LSEXM2713-1 SOCR 11			
17 h							
18 h							
19 h							

Voici les informations telles qu'elles apparaissent dans « Mon horaire »

- Dates et heures des cours
- Sigle du cours
- Auditoire du cours (ex : MORE 52)
- Nom de l'enseignant·e

Si vous n'avez pas d'horaire-type (c'est le cas des étudiant·es en mobilité par exemple) ou si vous n'êtes pas encore en ordre d'inscription (PAE), cette fenêtre s'affiche et vous propose d'entrer vos codes cours manuellement

Importer votre horaire-type

Mes inscriptions

Il n'y a aucun horaire-type à importer pour votre formation. Entrez vos codes manuellement.

Fermer

Importer



Le premier quadri – le Q1 : du lundi **14 septembre** au samedi **21 décembre**

Le deuxième quadri – le Q2 : lundi **1 février** au samedi **15 mai**

Ces deux premiers quadrimestres sont divisés en 13 ou 14 semaines de cours que l'on appelle souvent « S1 », « S2 », « S3 » et ainsi de suite. Ils se clôturent par un blocus et une session d'examens.

Suspension des cours :

- Du 25 janvier au 1 février
- Du 19 avril au 1e mai

Démarches particulières

Allègement (étalement)

AVANT LE 2 OCTOBRE

Nous conseillons aux personnes qui travaillent en parallèle de leur étude d'étaler leur formation sur trois ou quatre ans grâce à une procédure appelée « allègement ».

Cette demande doit être introduite chaque année, et elle vous permet d'adapter votre rythme d'études (programme < 60 crédits)

Les étudiant·es voulant alléger leur programme doivent :

- introduire une demande en complétant le formulaire de demande disponible en papier à l'accueil de la Faculté ou en ligne : <https://uclouvain.be/fr/facultes/psp/procedures-et-formulaires-pour-demandes-particulieres> auquel, il faudra de joindre une copie d'un document attestant le motif de demande d'allègement (contrat de travail, composition de ménage etc.)

Congé-éducation

AVANT LE 20 OCTOBRE

Tout travailleur qui souhaite bénéficier du congé-éducation payé doit remettre à son employeur, **au plus tard le 31 octobre** de chaque année académique, l'attestation d'inscription régulière délivrée par l'organisateur de la formation, ainsi que les dates auxquelles il compte s'absenter.

En tant que salarié·e, vous pouvez suivre une formation, pendant ou en dehors de vos heures de travail, tout en percevant une indemnité. Votre employeur est indemnisé par le Forem ou Actiris pour les heures de congé-éducation payé que vous avez suivies, à condition que la formation **soit agréée** dans ce cadre.

Le travailleur doit apporter à son employeur la preuve qu'il suit bien les cours avec assiduité : feuilles de présences à remettre à chaque fin de trimestre

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/psp/conge-education>



Dispenses du Module Complémentaire

AVANT LE 2 OCTOBRE

Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s dans le programme du **Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité**

- Selon votre parcours antérieur, possibilité de demander des dispenses
- Maximum 15 crédits peuvent être octroyés

Formulaire disponible en ligne ou à l'Accueil de la Faculté :

<https://uclouvain.be/fr/facultes/psp/procedures-et-formulaires-pour-demandes-particulieres>

Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s dans le programme du **Master [120] en sexologie**

- Si l'analyse du dossier a été effectuée en amont → le jury a déjà passé en revue votre dossier et aucune autre demande n'est possible
- Dans le cas contraire → analyse sur demande (possible refus)

Dispenses du Module Complémentaire

Dès que j'introduis ma demande de dispense dans le cadre du module complémentaire :

- Je garde en tête que le traitement de ma demande prend du temps et concerne de nombreux dossiers.
- J'évite d'envoyer des mails de relance inutiles : l'École traite les dossiers au plus vite, mais nous travaillons à temps partiel et restons humains.
- Je reste serein·e : quoi qu'il arrive, je serai inscrit·e aux cours.



Et concrètement ?



Durant ces premières semaines , l'objectif est simple : vous familiariser avec le plus grand nombre de cours possible.
Durant ces premières semaines, votre objectif est de découvrir un maximum de cours.
Participez aux séances, prenez le temps de lire les fiches descriptives et n'hésitez pas à solliciter des conseils.
Faites preuve de curiosité : c'est le meilleur moyen de rassembler toutes les pièces du puzzle et de construire un parcours qui vous correspond.

Ressources utiles



[...]une aide sera toujours apportée à ceux qui la demandent. [...]

Accueil votre Faculté de **Psychologie et des psychologie, logopédie, sexologie et des sciences de la famille (PSY)**

Mme Régeane Mathieu

= point de chute en cas de question

Permanences

Du 14 septembre au 25 septembre 2026 :

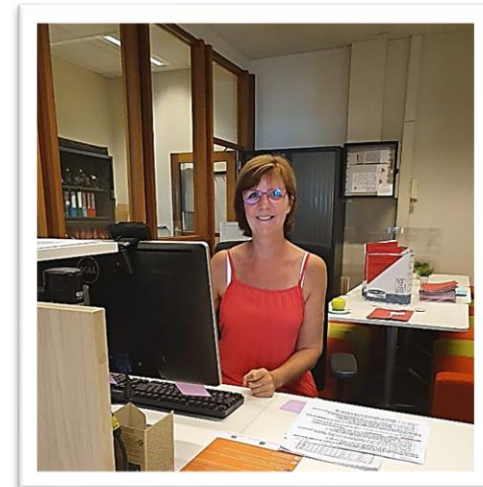
Du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

À partir du 28 septembre 2026 :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h



Nos jobistes (étudiant·e·s de l'ESFA) sont là pour vous pendant les **deux premières semaines** de cette nouvelle année académique.

Elles sont là pour vous aider à bien débiter cette année, à mieux comprendre votre parcours et à répondre à vos nombreuses questions !

Si jamais vous rencontrez un problème qu'elles ne peuvent pas résoudre elles-mêmes, elles fixeront un rendez-vous avec la gestionnaire de programmes 😊



Liens utiles

Une question concernant votre module complémentaire ou le reste du programme du master, n'hésitez pas à vous rendre sur la page Moodle de l'école : **Ecole de sexologie et des sciences de la famille**



Pensez également à vous inscrire à vos différents cours sur Moodle. Les enseignant·es utilisent Moodle pour échanger avec les étudiant·es et y déposer les contenus de leurs cours.

- **Projet pour Étudiants à Profil Spécifique**

- Les étudiantes et étudiants à profil spécifique (sportif de haut niveau; artiste de haut niveau; étudiant entrepreneur; étudiants porteurs d'un handicap, maladie grave ou trouble) peuvent bénéficier d'un statut particulier (qui leur donne accès à des aménagements dans leur cursus universitaire).
- L'objectif, c'est de soutenir et d'encourager ces étudiant·es présentant une particularité à poursuivre un parcours à l'université. Le statut est octroyé par des expert·es qui examinent la pertinence des demandes.

Quand ? Le plus tôt possible ! Dès que vous êtes inscrit·e à l'UCLouvain et, au plus tard, pour le **15 octobre**



- **P**rojet pour **É**tudiants à **P**rofil **S**pécifique
 - Étudiants à besoins spécifiques (Handicaps, Troubles et/ou Maladies)=> Compléter un formulaire de demande en ligne & renvoyer un diagnostic récent. ➔ 15 octobre 2024



<https://uclouvain.be/fr/etudier/aide/porteurs-de-handicap-maladie-grave-ou-trouble.html>

